

# L'exemple des garrigues nîmoises

par Véronique MURE

Avec 35% de son territoire (21 053 ha) situé dans le massif des garrigues de Nîmes et quinze communes<sup>1</sup> concernées, les élus de la Communauté d'agglomération Nîmes-Métropole sont particulièrement attentifs aux problématiques spécifiques à la forêt méditerranéenne, que ce soit dans le domaine de la réduction de la vulnérabilité à l'incendie ou au développement de la fonction « loisir » avec la mise en œuvre de chemins de randonnées.

Le massif des garrigues de Nîmes, d'une superficie totale de 24 000 ha est un milieu écologique étudié depuis longtemps par les scientifiques et les forestiers, avec une biodiversité exceptionnelle répertoriée dans la ZNIEFF<sup>2</sup> type II « garrigues de Nîmes ».

Mais c'est également un milieu peu protégé, sauf dans la partie Nord du massif, qui fait l'objet de plusieurs classements :

- le site classé des gorges du Gardon protège le patrimoine paysager sur un périmètre de 2 905 ha, un projet d'extension sur 10 300 ha est en cours ;

- une Zone de protection spéciale (ZPS) protège l'avifaune sur le même périmètre ;

- un Site d'intérêt communautaire (SIC) protège les habitats d'intérêts communautaires (chênaie verte, pelouse à brachypode...).

Au delà de son intérêt écologique, le massif des garrigues de Nîmes offre une palette de paysages riches et diversifiés. C'est un massif vallonné, où alternent de la garrigue, des boisements (chênes verts et/ou pins d'Alep) et des fonds de vallon cultivés, présentant une attractivité forte comme cadre de vie et (ou) de loisir.

1 - Lédenon, Pouls, Cabrières, St-Gervasy, Bezouce, Marguerittes, Nîmes, Milhaud, Bernis, Caveirac, Clarensac, Langlade, St-Dionisy, St-Cômes, La Calmette.

2 - Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

3 - Communauté d'agglomération Nîmes-Métropole, Etat (DDAF, DDE, DIREN), Département du Gard, SDIS du Gard, Chambre d'agriculture du Gard, Office national des forêts (ONF), Centre régional de la propriété forestière (CRPF), SAFER, Service Inter-Chambres Montagne/Elevage (SIME), SIVU...

Mais c'est aussi un milieu en situation périurbaine, sur lequel pèsent des pressions importantes qui ont amené les élus de Nîmes-Métropole à identifier un certain nombre d'enjeux de protection et de préservation :

- maîtrise de l'urbanisation ;
- protection des milieux naturels : face aux risques naturels majeurs (incendies, inondations) et contre la fermeture des milieux ;
- valorisation du patrimoine ;
- accueil du public.

Parmi les actions à court et moyen terme émanant de ces enjeux, Nîmes-Métropole s'est prioritairement engagé sur :

### **L'organisation des usages de loisir en garrigue**

... avec la création d'un réseau de 150 km de chemins de randonnées organisé autour de seize boucles locales.

### **La lutte contre la fermeture des milieux**

... avec un projet de réouverture et de valorisation pastorale des garrigues de la Vaunage, dans le cadre d'une Opération concerté d'aménagement de l'espace rural (OCAGER) en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Gard, le SUAMME (Service interchambres d'agriculture, montagne méditerranéenne et élevage) et la Région Languedoc-Roussillon.

### **La réduction de la vulnérabilité face aux risques d'incendies**

Depuis plusieurs années, les collectivités et administrations gardoises, conscientes que le feu ne connaît pas les limites administratives, coordonnent leurs politiques en matière de lutte contre les incendies.

Forts de cette pratique bien ancrée dans le territoire, au lendemain de la disparition de 800 hectares en juillet 2004 sur quatre communes (Poulx, Saint-Gervasy, Cabrière et Marguerittes), les élus se sont tournés vers la Communauté d'agglomération Nîmes-Métropole pour la coordination d'un groupe de travail pour la restauration des espaces naturels communautaires.

L'implication de Nîmes-Métropole, nouvelle échelle territoriale regroupant la presque totalité des communes sises sur le massif des garrigues de Nîmes, est à l'évidence un facteur favorable à l'harmonisation des opérations de restauration et à la mise en place de principes de prévention, notamment en matière d'aménagement du territoire.

Dès le mois de septembre 2004, un groupe de travail, présidé par Jean-Paul Fournier, Président de Nîmes-Métropole, et rassem-



**Photo 1 (ci-contre, en haut) :**  
Mise en valeur du patrimoine bâti à Marguerittes

**Photo 2 (ci-contre) :**  
La réouverture et la valorisation pastorale des garrigues participent à la lutte contre la fermeture des milieux  
Photos Nîmes Métropole

blant tous les acteurs concernés<sup>3</sup> a travaillé sur un projet dont l'objectif était de mêler la conservation et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager, le développement des filières économiques modernes basées sur la qualité des productions, la recherche d'un équilibre entre habitat, agriculture et nature, la définition d'une identité renouvelée, originale.

Le groupe de travail animé par Nîmes Métropole a dégagé cinq axes de travail :

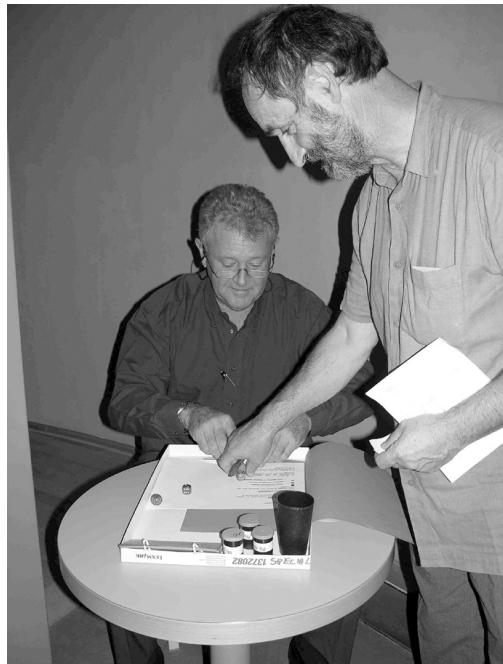
- protection du massif contre les incendies,
- entretien des espaces par des activités pérennes,
- intégration du risque dans les documents de planification et d'urbanisme,
- requalification du paysage,
- sensibilisation de la population à la vulnérabilité du milieu naturel et à sa valeur patrimoniale.

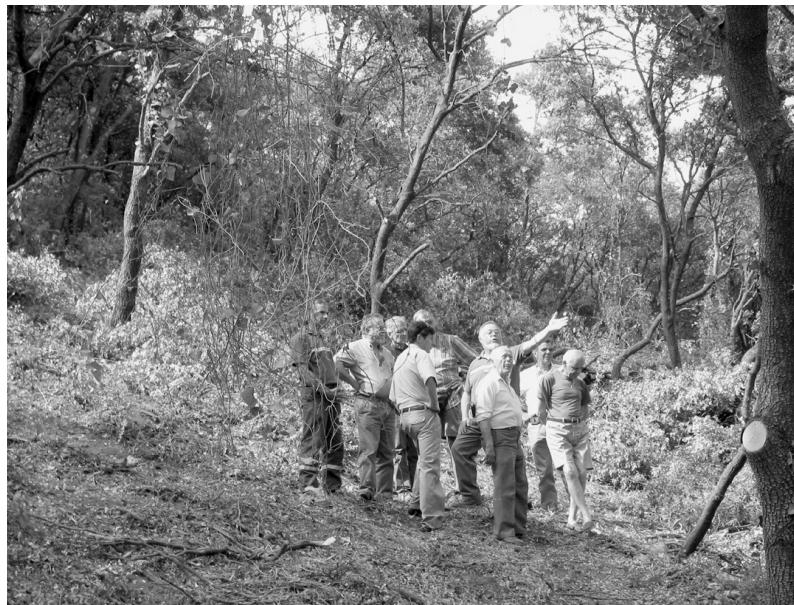
Parmi les actions à court et moyen terme émanant de ces axes de travail, Nîmes Métropole s'est prioritairement engagé sur :

- des campagnes annuelles de sensibilisation au débroussaillement réglementaire pour le grand public, sur l'ensemble des communes situées en zone de garrigue (chantiers-vitrines ouverts au public et réunions publiques en mairie pour prolonger l'information ; rappel des réglementations et discussion avec l'ONF, la DDAF et les services de Nîmes-Métropole) ;

– la sensibilisation des élus à la nécessité d'intégrer l'aléa incendie dans les documents d'urbanisme et dans l'aménagement des franges périurbaines au contact de la garrigue, identifiées comme des zones à enjeux importants en la matière. Pour cela Nîmes-Métropole, en partenariat avec la DDAF du Gard et l'Unité éco-développement de l'INRA Avignon, a engagé au printemps 2006 une démarche de sensibilisation des élus du territoire des garrigues de la communauté d'agglomération pour « *la prise en compte de l'aléa incendie de forêt dans les documents* »

**Photos 3, 4 et 5 (ci-dessous) :**  
Un jeu de rôles a été développé dans l'objectif d'aboutir à une compréhension mutuelle des enjeux d'urbanisation raisonnée, de protection des espaces naturels, et de développement agricole.  
Trois maires y ont participé.  
*Photos Nîmes Métropole*





**Photo 6 (ci-dessus) :**

Visite d'un débroussaillement à Lédenon en juin 2006  
Photo Nîmes Métropole

*d'urbanisme et dans l'aménagement périurbain méditerranéen ».*

Un outil de concertation et de réflexion collective a été développé par l'INRA d'Avignon, sous la forme d'un jeu de rôles, dans l'objectif d'aboutir à une compréhension mutuelle des enjeux d'urbanisation raisonnée, de protection des espaces naturels, et de développement agricole.

Ce travail a comporté trois phases successives.

*Phase 1* : Un bilan des données disponibles sur l'utilisation du sol, les dynamiques en cours et les principales activités développées sur l'ensemble des communes concernées a été établi. Il s'agissait de localiser les principaux types d'utilisation du sol et d'occupation des terres, d'en caractériser le niveau d'attractivité et de mesurer leur sensibilité au risque d'incendie.

*Phase 2* : Les données récoltées et analysées ont servi à établir une typologie des communes concernées par la garrigue :

- commune à dominante urbaine traversée par des infrastructures importantes,
- commune rurale avec une zone urbaine importante en piémont,

Véronique MURE  
Chef du service environnement  
Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole  
3 rue du Colisée  
30 947 Nîmes cedex 9  
Tél. : 04 66 02 55 26  
Fax : 04 66 02 55 10  
Mél : [veronique.mure@nimes-metropole.fr](mailto:veronique.mure@nimes-metropole.fr)

– commune rurale avec une petite zone urbaine.

Une carte-type des principaux milieux rencontrés a été construite, dans lesquels les trois communes types ont été replacées.

La dynamique des milieux a ensuite été modélisée à partir d'un système multi-agent...

*Phase 3* : Des journées d'animation auprès des élus ont été organisées afin de les sensibiliser à l'aléa incendie et de stimuler une réflexion collective autour de sa prise en compte dans l'aménagement de leur territoire communal.

Le processus d'animation était centré autour de l'utilisation du jeu de rôles par trois maires, complété par l'échange de points de vue sur la question du risque d'incendie en fin de séance.

L'outil de simulation permet aux élus de visualiser, sur une période de quinze ans, l'impact de l'aléa incendie sur un territoire en fonction des choix d'aménagement. Plusieurs critères sont pris en compte, dont le développement urbain, la dynamique des milieux naturels et des activités agricoles, les actions d'entretien de l'espace...

De l'avis des élus, l'intérêt de l'exercice est de mesurer, de visu, les risques évolutifs d'incendie pour les communes et découvrir les moyens simples de les préserver par des choix pertinents lors d'aménagements ou de créations d'équipements.

C'est une expérience et un exercice salutaire qui permet de prendre conscience que les élus ne gèrent pas des espaces réduits aux limites de leur commune et que l'urbanisation et la constructibilité sont à contrôler dans un milieu particulièrement sensible au risque incendie et en constante évolution au cours du temps (enrichissement notamment)

L'expérience est intéressante et bénéfique pour un élu de « terrain », la mise en situation, non seulement interpelle, mais génère une prise de conscience porteuse d'action.

**V.M.**